

effectuées en décembre 1935, immédiatement à la suite de la fixation, par le gouvernement de l'Argentine, d'un cours plus élevé pour le blé argentin.

Après avoir interrogé à fond M. Murray et examiné les dossiers mis par lui à la disposition du Comité, nous sommes d'avis que le parti pris par la Commission quant à la mise sur le marché du blé ne dérogeait pas à l'intention qu'avait le Parlement en décrétant la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935, ni à la politique du gouvernement visant à ramener l'excédent de blé à des proportions raisonnables.

Je tiens à signaler au comité que M. Murray a assisté à presque toutes les séances du comité qui a étudié ces problèmes et dont les conclusions sont unanimes. Le chef de l'opposition faisait partie du comité. Je crois que quiconque lit le témoignage rendu devant ce comité par le président de la commission du blé en réponse aux questions posées par le chef de l'opposition, admettra que les déductions tirées par le chef de l'opposition cet après-midi de l'enquête faite par ce comité ne sont nullement motivées. Le président de la commission du blé a démontré tout au moins au comité et à ceux qui ont lu son témoignage, qu'il n'avait besoin de personne pour le défendre contre les attaques du chef de l'opposition et qu'il pouvait aussi écouter le blé produit par les cultivateurs de l'Ouest canadien. Je crois qu'il est capable de se défendre contre les attaques du chef de l'opposition parce que ce dernier a profité de ce que la président de la commission du blé n'avait pas l'occasion de répondre à ses questions ou de venir sur le parquet de la Chambre pour se défendre, pour l'attaquer, ce que mon très honorable collègue n'a pas osé faire quand il s'est trouvé face à face avec lui au comité.

Mon très honorable ami a parlé de ce qui était arrivé au sujet du blé et il a déclaré qu'en 1933, en plein mois de juillet, son gouvernement aurait pu vendre du blé par l'entremise de son stabilisateur de blé, M. McFarland, en faisant réaliser aux cultivateurs de l'Ouest canadien un bénéfice de \$38,000,000. Peut-il me dire pourquoi il n'a pas vendu le blé à ce moment-là?

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit qu'on aurait pu le vendre. J'ai dit que sur cette base on aurait réalisé ce bénéfice, tout comme en prenant comme base le prix courant du 2 décembre, le blé a été vendu à perte.

L'hon. M. GARDINER: Nous avons commencé au début de juillet avec 69 millions de boisseaux de blé. Durant la première moitié du mois jusqu'au 17 juillet cette quantité fut réduite à 42 millions de boisseaux. Le blé se vendait alors 95 cents le boisseau, alors qu'il se vendait 72 cents au début de juillet. Dans la période intermédiaire

[L'hon. M. Gardiner.]

la quantité de blé avait été réduite de 69 à 42 millions de boisseaux. Immédiatement après, le prix du blé était à la baisse, mais celui qui avait charge de la vente en racheta jusqu'à ce que, le 22 juillet, il en eût de nouveau 66 millions de boisseaux en sa possession. Autrement dit, il fit ce que le chef de l'opposition dit que le président actuel de la Commission du blé aurait dû faire durant les deux semaines de décembre dernier, après qu'il eut pris charge du blé. Après avoir vendu du blé un bon prix à quelqu'un d'autre, alors que le prix du blé commençait de baisser sur le marché de juillet, deux semaines avant l'arrivée de la nouvelle récolte, il revint sur le marché en 1933 et acheta du blé à un prix plus élevé que celui auquel son autre blé avait été précédemment vendu.

Toute personne qui fait affaires de cette manière relativement au blé canadien est indésirable pour le Gouvernement actuel du pays. Présentement notre politique consiste à nous débarrasser du blé que le pays a acquis durant le temps que le chef actuel de l'opposition était à la tête du Gouvernement du Canada. Nous ne faisons pas cela dans un but politique; nous ne suivons pas la politique du gouvernement du chef de l'opposition, que j'ai indiquée à la Chambre, lorsque je fis consigner au hansard, à la page 1667, les opérations de McFarland touchant le blé de 1930 à 1935. Que trouve-t-on à la première colonne du tableau consigné alors au hansard? On constatera qu'au début des opérations il existait un volume considérable de blé. Ce tableau indique les campagnes qui s'étendent du 1er août au 31 juillet. Nous constatons qu'au 31 août 1932, il ne lui restait plus de blé, lequel avait pris la forme de contrats pour une quantité de 76 millions de boisseaux. Qu'arriva-t-il en 1932? Nul blé ne fut laissé à ce compte; des contrats seulement existaient. Qu'arriva-t-il en 1933? La même chose. En janvier et février 1934 la situation fut la même. En mars, on prit un million de boisseaux dans le compte. En avril, on en prit deux millions de boisseaux. En mai, on en prit 19 millions. Si les honorables députés veulent se donner la peine de suivre les prix vis-à-vis, ils constateront que les stocks montaient en mai et au début de juin 1934.

Des élections eurent lieu en Saskatchewan à l'époque et ce blé fut passé à un compte qui était porté sous forme de contrats depuis deux ans et demi. En juin 1934, on prit 4 millions de boisseaux dans le compte. Puis on l'en retire et à la fin d'août il y avait 72 millions de boisseaux en contrats et il ne reste plus de blé. Nulles transactions en avril 1935, avec des faibles stocks de 287,000 boisseaux.